

BHOUTAN

LE DERNIER ROYAUME HIMALAYEN



du 19 octobre au 1^{er} novembre 2023 (14 jours)

Voyage guidé par Robert Dompnier



AU TIGRE VANILLÉ
CREATION DE VOYAGES

INTRODUCTION

- *Un royaume minuscule lové dans les contreforts de l'Himalaya,*
- *des dzongs majestueux gardiens des vallées,*
- *des monastères et des temples où s'exprime une foi toujours vibrante,*
- *une nature magnifique quasi intacte,*
- *une population attachante et généreuse,*
- *des traditions séculaires,*
- *de petites routes de montagne parfois chaotiques traversant de fabuleux paysages ...*

Vous êtes au Bhoutan, la magie va se révéler !



VOTRE GUIDE : ROBERT DOMPNIER

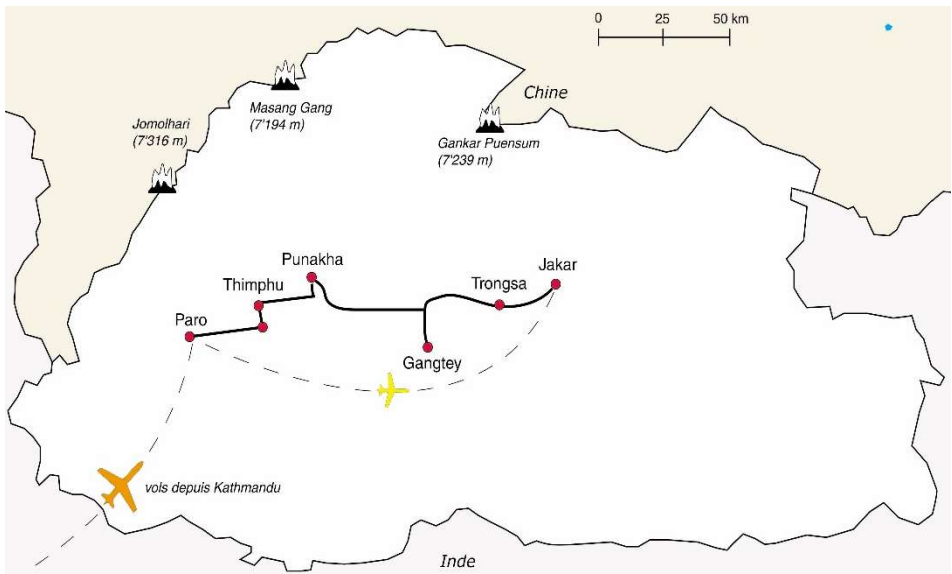
Vous serez accompagnés par **Robert Dompnier**, un des plus grands spécialistes du Bhoutan.

Grâce à ses nombreux voyages, Robert possède un réseau de connaissances très dense (hauts fonctionnaires, dignitaires religieux, paysans et artistes) qu'il vous ouvrira à l'occasion de ce voyage.

Avec son âme de conférencier et ses talents de conteurs, un voyage au Bhoutan en sa compagnie prend une toute autre dimension. Il émaillera votre découverte du dernier royaume de l'Himalaya d'anecdotes et de rencontres mémorables.



VOTRE ITINERAIRE



PLAN DES VOLS (INDICATIF)

	Date	Vols	Itinéraire	Horaires
I	jeudi 19.10.23	Swiss LX2809	Genève – Zurich	11h00 – 11h55
I	jeudi 19.10.23	Swiss LX146	Zurich – Delhi	12h35 – 23h50
2	vendredi 20.10.23	Druk Air	Delhi - Paro	Horaire à confirmer
II	dimanche 29.10.23	Druk Air	Paro - Bumthang	Horaire à confirmer
I3	mardi 02.11.23	Druk Air	Paro - Delhi	Horaire à confirmer
I4	mardi 31.10.23	Swiss LX147	Delhi - Zurich	02h05 – 06h20
I4	mercredi 01.11.23	Swiss LX2802	Zurich - Genève	07h30 – 08h25

arrivée le lendemain

JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement *	Repas
1	jeudi 19.10.23	Genève – Zurich - Delhi	vols	Hôtel à Delhi	
2	vendredi 20.10.23	Delhi - Paro	vol	Paro Village Lodge	BLD
3	samedi 21.10.23	Paro		Paro Village Lodge	BLD
4	dimanche 22.10.23	Paro - Thimphu		The Pema	BLD
5	lundi 23.10.23	Thimphu		The Pema	BLD
6	mardi 24.10.23	Thimphu - Punakha		Lobesa	BLD
7	mercredi 25.10.23	Punakha		Lobesa	BLD
8	jeudi 26.10.23	Punakha - Phobjika		A définir	BLD
9	vendredi 27.10.23	Phobjika - Bumthang		Bumthang Village Lodge	BLD
10	samedi 28.10.23	Bumthang		Bumthang Village Lodge	BLD
11	dimanche 29.10.23	Bumthang - Paro		Naksel	BLD
12	lundi 30.10.23	Paro		Naksel	BLD
13	mardi 31.10.23	Paro - Delhi	vol	Hôtel à Delhi	B
14	mercredi 01.11.23	Delhi - Zurich - Genève	vols		

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

* ou hôtel de catégorie similaire

PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : jeudi 19 octobre 2023

Genève - Zurich - Delhi

Dans la matinée, vol au départ de Genève à destination de Delhi, via Zurich sur Swiss.

Vous arriverez le soir-même dans la capitale indienne. Accueil et transfert pour un hôtel à proximité immédiate de l'aéroport de Delhi.

Jour 2 : vendredi 20 octobre 2023

Delhi - Paro

Le matin, retour vers l'aéroport de Delhi pour un vol de deux heures à destination de Paro au Bhoutan. C'est un très beau vol, longeant la chaîne himalayenne.

Par temps clair, vous pourrez observer les principaux sommets du Népal, dont certains culminent à plus de 8000 mètres, avec entre autres : le Cho Oyu (8'201 mètres), le Makalu (8'481 mètres), le Kangchenjunga (8'586 mètres) et bien sûr la montagne la plus haute de la planète, l'Everest (8'848 mètres).



Arrivée au Bhoutan, sur le seul aéroport international du pays, situé dans la petite ville de Paro, à 2'250 mètres d'altitude. Paro est une création récente, puisqu'elle fut construite en 1985 autour du vieux *dzong* (forteresse).

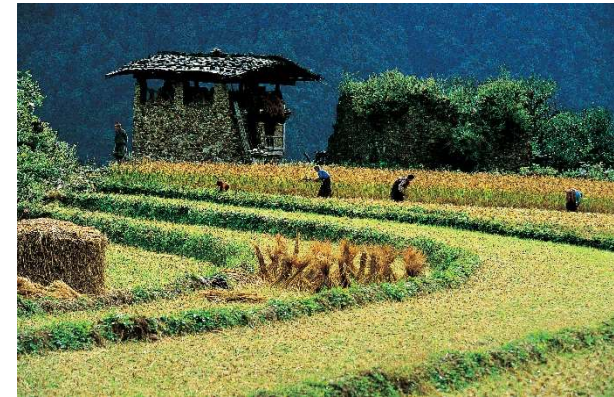
Paro se situe dans une jolie vallée avec ses fermes éparpillées au milieu des rizières, son torrent bordé de saules et ses habitants travaillant dans les champs.

Après les formalités de douane et d'immigration, rencontre avec Robert Dompnier, votre guide qui vous attend à la sortie de l'aéroport et qui sera avec vous tout au long de ce périple bhoutanais.

Avant de rejoindre l'hôtel, votre programme vous propose une première découverte, celle du *dzong* de Paro. Le *dzong* est à la fois le monastère et le siège administratif du district, au centre de la vie de l'agglomération. Construit au milieu du 17^e siècle, c'est l'un des plus majestueux du pays en même temps qu'un exemple particulièrement raffiné de l'architecture bhoutanaise. Depuis le sommet des bâtiments, le regard embrase la plaine de Paro avec ses champs en damier où alternent riz et blé.



Vous séjournerez au Paro Village Lodge, un établissement comprenant une dizaine de chambres, construit et décoré en s'inspirant de la culture et du mode de vie bhoutanais, tout en offrant le confort nécessaire au voyageur. Il se situe dans un cadre idyllique, en plein cœur de la vallée de Paro, et entouré de cultures. Une petite adresse de charme où vous serez accueillis avec une grande hospitalité.



Nuit à l'hôtel Paro Village Lodge (ou hôtel similaire).

Jour 3 : samedi 21 octobre 2023

Paro

Après cette première nuit au Bhoutan, la journée est réservée à une visite de Paro et de ses environs.

Notre minibus prend d'abord la direction du col du Chelela. Après une petite heure de route au milieu des champs en terrasses et des fermes, nous stoppons près d'un petit hameau. De là, une balade à pied facile de 30 minutes (sur un chemin carrossable) nous conduit vers le temple de Dzongdakha élevé sur une position stratégique dominant la vallée. Le lieu offre un beau panorama. Visite du temple qui abrite de très anciennes sculptures et peintures bouddhiques... C'est l'occasion de découvrir l'origine du bouddhisme en terres himalayennes.

Retour vers Paro. Avec un peu de chance, notre route croiera un aire dégagée ou quelques Bhoutanais, vêtus de l'habit traditionnel, s'adonnent au sport national : le tir à l'arc. Aujourd'hui, les arcs en bois traditionnels laissent place de plus en plus aux arcs en carbone, mais la performance reste impressionnante car les concurrents doivent viser une cible située à 150 mètres.



Dans l'après-midi, visite du musée national, abrité dans l'imposante tour de guet au-dessus du *dzong*. Ce musée constitue une excellente introduction à la culture bhoutanaise.



En fonction du temps à disposition, poursuite de vos visites par la découverte du plus ancien et du plus sacré des temples du Bhoutan : Kyichu Lakhang. Fondé au VII^e siècle, il fait partie du réseau des 108 temples construits par le roi tibétain Songtsen Gampo pour subjuguier la terrible démons qui recouvrait le monde himalayen.

Retour à l'hôtel en fin de journée.

Jour 4 : dimanche 22 octobre 2023 **Paro – Thimphu et festival de Genekha**

Départ pour Thimphu, capitale du Bhoutan. Mais avant d'atteindre la ville qui compte aujourd'hui 100,000 habitants, nous bifurquons sur une petite route de montagne pour rejoindre le village de Genekha. Un festival de grande beauté se déroule là chaque année.

Les festivals de danses sacrées ne sont pas des spectacles destinés aux touristes ou même aux Bhoutanais mais de véritables cérémonies religieuses. Une foule toujours nombreuse vient assister à ces événements qui se déroulent une fois l'an dans tous les grands monastères du pays.

Comparé aux grands festivals de Paro et Thimphu, celui de Genekha est plus modeste mais particulièrement intéressant car il présente un caractère intime fait de charme et d'authenticité. On y voit notamment de vieilles danses dédiées aux divinités protectrices de Genekha, danses qu'on ne voit nulle part ailleurs au Bhoutan.



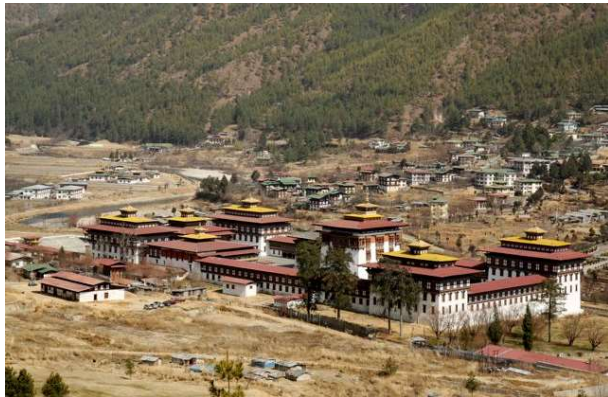
Toutes ces chorégraphies religieuses se succèdent dans une orgie de couleurs et de sons, les moines revêtant pour l'occasion de somptueux costumes de brocart. Comme votre guide vous l'expliquera en détails, ces danses ont une fonction magique afin d'éloigner les démons, didactique en racontant la vie des grands saints du bouddhisme, héroïque en célébrant la victoire du bouddhisme sur d'anciennes croyances. Elles revêtent donc une importance capitale dans la vie religieuse des habitants.

Des *atsaras*, sorte de clowns rappelant les bouffons du Moyen Age viendront agrémenter de leurs pitreries parfois grivoises le déroulement du festival.



Finalement, les festivals de danses sacrées ont également une fonction sociale et communautaire. Pour tous ces villageois, ce rassemblement est l'occasion de rencontres, de retrouvailles pour arranger des mariages ou réaliser du commerce, vente et achat de chevaux, de moutons ou de yaks.

En fin d'après-midi, nous rejoignons en une heure environ Thimphu où nous passerons la nuit.



Vous logerez à l'hôtel The Pema, situé à Motithang, un quartier chic situé sur les hauteurs de Thimphu.

Les 27 chambres du Pema by Realm sont confortables et ont été conçues pour répondre aux divers besoins de ses hôtes. Les baies vitrées offrent une vue panoramique sur la vallée de Thimphu.



Le restaurant Zhego sert des petits déjeuners artisanaux, des déjeuners sains et des dîners réconfortants. Le restaurant dispose d'une cuisine ouverte, d'une table de chef, d'une salle à manger privée et d'un salon en mezzanine.



Nuit à l'hôtel The Pema (ou similaire).

Jour 5 : lundi 23 octobre 2023 Thimphu

Journée entière consacrée à la visite de Thimphu et de ses environs.

En tout début de matinée, montée jusqu'au grand Bouddha (51 mètres) qui domine la vallée de Thimphu. Découverte d'un magnifique panorama. Visite du temple aux peintures récentes mais de grande qualité. Poursuite vers le monastère de Changankhar qui serait l'un des premiers construits dans la vallée (XV^e siècle) et où de nombreuses mères viennent faire bénir leurs enfants.



Le programme nous conduit ensuite vers le musée des Textiles. Inauguré en 2011, ce bâtiment moderne rend hommage à l'histoire des textiles du Bhoutan et à l'admirable travail des femmes bhoutanaises. Des cartes, de magnifiques tissages, des pièces d'étoffe vous permettent de comparer les motifs, les dessins ou les couleurs utilisées d'une région à l'autre du Bhoutan... Vous pourrez encore admirer ici des pièces très rares ayant appartenues à la Famille royale...

En fin de journée, visite de Tashichodzong, le siège du Cabinet royal et du gouvernement bhoutanais. Situé un peu en amont de la ville, cet immense édifice fut élevé à différentes périodes. Des bâtiments d'origine, seule subsiste la tour centrale. Les quatre ailes du dzong ont été entièrement reconstruites dans les années 1960 pour accueillir les ministères, en suivant scrupuleusement les techniques de l'architecture traditionnelle bhoutanaise.



Nuit à l'hôtel The Pema (ou similaire).

Jour 6 : mardi 24 octobre 2023

Thimphu (festival de Dechenphu) - Punakha

Après le petit-déjeuner, route vers Dechenphu où vous pourrez assister à un second festival de danses sacrées, différent du premier. Les cérémonies sont organisées ici en l'honneur de la divinité protectrice de la vallée de Thimphu. C'est un festival très important où assistent régulièrement des membres de la Famille Royale ou du gouvernement bhoutanais. Les danses exécutées sont donc d'une très grande qualité.





Après avoir déjeuné dans la capitale bhoutanaise, vous prendrez la route en direction de Punakha (environ 3 heures de route).

Traversée du col de Dochu la qui culmine à 3'050 m. Le sommet est marqué par une multitude de drapeaux de prières, mais également par un ensemble impressionnant de 108 chortens érigés à l'initiative du Je Khenpo, le chef spirituel du Bhoutan. Si le temps n'est pas trop nuageux, le panorama est spectaculaire sur la chaîne himalayenne.



Descente vers Punakha par une jolie route serpentant entre les champs en terrasses et les rizières.

Vous séjournerez à l'hôtel Lobesa situé quelques kilomètres avant l'arrivée à Punakha. Cette adresse dispose de 14 chambres spacieuses et confortables avec des vues sur la vallée et la rivière en contrebas.



Nuit à l'hôtel Lobesa.

Jour 7 : mercredi 25 octobre 2023

Punakha

Une randonnée matinale d'environ 1h30 permet de grimper jusqu'au chorten de Khamsum Yuley Namgyel, majestueusement érigé au sommet d'une crête. A l'intérieur vous découvrirez de très belles peintures. Depuis le haut du bâtiment le panorama s'ouvre sur la vallée de Punakha et le ruban bleu de la rivière qui serpente en contrebas.



Après le repas, découverte du très beau pont de bois et du *dzong* de Punakha. Il s'agit de l'un des plus prestigieux du Bhoutan, installé sur une bande de terre au confluent de deux rivières et ressemblant à un gigantesque navire. Fondé en 1637, c'est dans ce *dzong* que fut couronné le premier roi du Bhoutan.



Le *dzong* comporte plusieurs temples dont le plus vaste est la superbe salle d'assemblée des moines. Elle est couverte de peintures narrant les différents épisodes de la vie du Bouddha et renferme d'impressionnantes statues de Guru Rimpoché, Zhabdrung et Bouddha Sakyamuni. Ces œuvres magnifiques ont été réalisées suite aux incendies, tremblements de terre et inondations qui se sont succédés au cours des siècles.



En fin de journée, balade jusqu'au temple de Chime Lakhang. Situé sur une petite colline au milieu des rizières, ce temple est connu pour être le temple de la fertilité. Selon les croyances locales, les phallus de bois conservés dans le temple sont censés apporter fertilité aux couples... tout en chassant les démons alentours ! Ces croyances un peu surprenantes sont liées à un grand lama du XVe siècle, Drukpa Kinley, qui au-delà de ses enseignements passait beaucoup de temps à courir après les jeunes filles...



Nuit à l'hôtel Lobesa.

Jour 8 : jeudi 26 octobre 2023

Punakha - Phobjika

En début de matinée, départ de Punakha à destination de la vallée de Phobjika (environ 2h30 de route).



Entourée par les Montagnes Noires, la belle et large vallée de Phobjika est une ancienne vallée glaciaire. C'est surtout l'un des plus beaux lieux du Bhoutan. De novembre à février, les célèbres grues à col noir (*grus nigricollis*), vénérées par les bouddhistes, viennent du Tibet prendre leurs quartiers d'hiver dans cette vallée. Vous pourrez notamment les observer depuis le centre d'étude établi par la Société Royale pour la Protection de la Nature.



Visite du monastère de Gangtey, perché sur une petite colline qui se dresse au début de la vallée. C'est un très beau bâtiment où réside l'une des réincarnations de Pema Lingpa grand saint bhoutanais du XV^e siècle.



Du monastère, une jolie balade en descente (une heure environ) permet de rejoindre le village de Semchubara à travers pâturages et forêt. Traversée de la grande plaine herbeuse jusqu'au Khewa Lhakang, petit temple local construit au XIV^e siècle.



Nuit dans une auberge locale.

Jour 9 : vendredi 27 octobre 2023 **Phobjika – Bumthang**

Départ en direction du Bhoutan central pour rejoindre la région du Bumthang (environ 4h30). La route grimpe d'abord jusqu'au col de Pelela (3'400 m), signalé par un chorten et une ribambelle de drapeaux de prière claquant au vent.

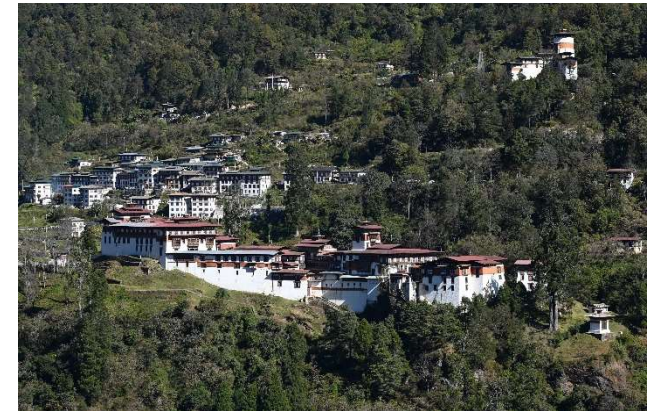


Du col, descente vers la belle vallée de Rubkubji, couverte de champs et de bambous nains où paissent tranquillement yaks et moutons.

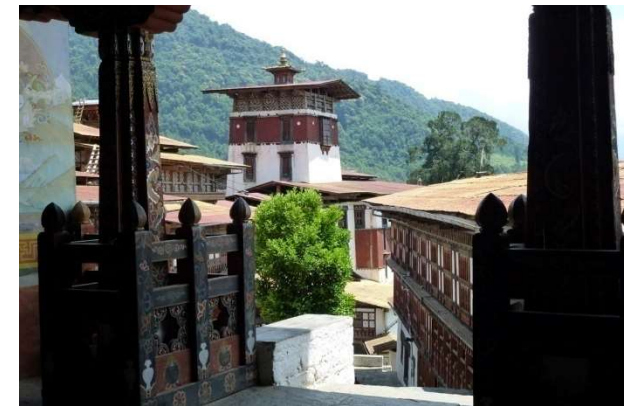
Continuation jusqu'au village de Chendebji où vous découvrirez un grand chorten de style népalais, avec ses yeux peints aux quatre points cardinaux. C'est un lieu magique et poétique, propice à la photographie.



Un peu plus loin, la route offre un magnifique point de vue sur le village et le *dzong* de Trongsa qui s'étage, marche après marche, sur le flanc d'une colline dominant la rivière Mangde. Jadis, ce *dzong* était un passage obligé entre l'Est et l'Ouest du Bhoutan, ce qui contribua à augmenter son importance et sa puissance. Les gouverneurs du lieu furent si puissants qu'au XIX^e siècle, ils firent de ce village la capitale du Bhoutan. Le père du premier roi, puis le premier roi lui-même furent d'abord nommés gouverneurs de Trongsa avant d'acquiescer au trône.



Visite des diverses cours intérieures encadrées de coursives, de galeries et de balcons décorés et parcourus par des moines et des fonctionnaires en vêtements traditionnels. De magnifiques peintures à l'entrée des temples permettront à votre guide de vous expliquer notamment ce qu'est la Roue de la Vie pour les bouddhistes.



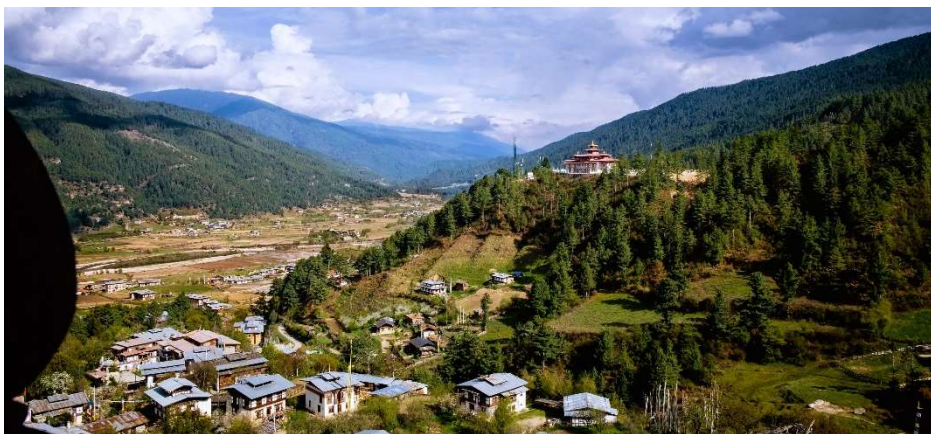
Poursuite pour la vallée du Bumthang où vous arriverez en fin de journée. Installation à l'hôtel. Situé dans le centre de la belle vallée de Bumthang, le Village Lodge offre une dizaine de jolies chambres, simples et confortables. Le calme et la beauté de la nature environnante permet un séjour reposant.



Nuit à l'hôtel The Village Lodge Bumthang.

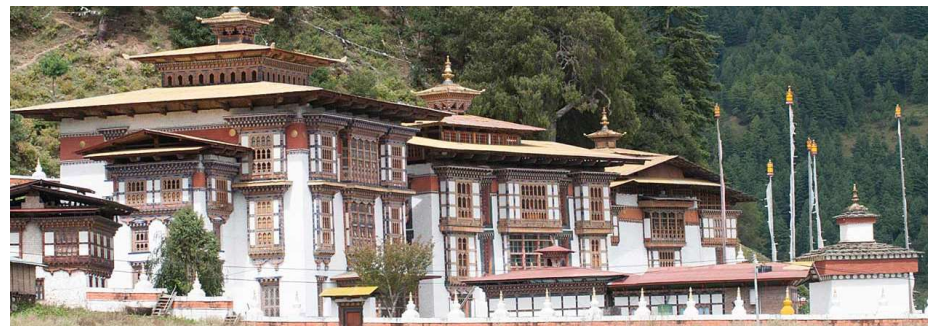
Jour 10 : samedi 28 octobre 2023 Bumthang

Au programme de la matinée, une randonnée, facile, vous donnera l'occasion de découvrir la vallée de Bumthang en marchant d'un temple à l'autre.



La balade débute par le monastère de Tamshing, fondé en 1501 par Pema Lingpa, fameux saint du bouddhisme tibétain. Vous y admirerez de splendides peintures, certaines ayant été réalisées par Pema Lingpa lui-même.

Après avoir traversé la rivière sur un pont tout neuf, vous rejoindrez non loin de là le temple de Kurjey Lakhang, l'un des endroits les plus sacrés du pays.



Finalement, vous atteindrez votre destination, le temple de Jambay Lakhang datant du VII^e siècle. Il fait partie du réseau des 108 temples édifiés par le roi tibétain Songtsen Gampo, dont chacun représente une partie du corps de la démonsse qui recouvrait le monde himalayen.

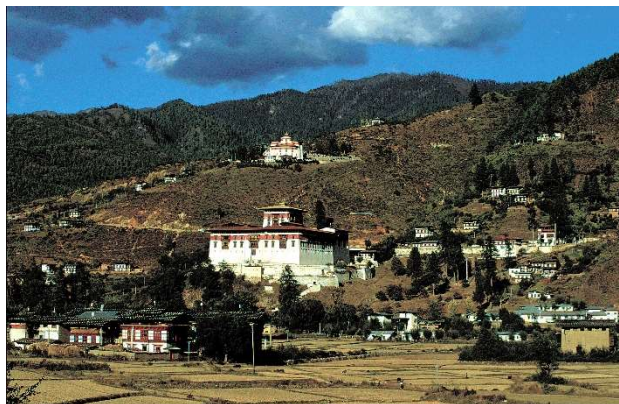
Nuit à l'hôtel The Village Lodge Bumthang.

Jour 11 : dimanche 29 octobre 2023 Bumthang - Paro

Vous rejoignez ce matin l'aéroport de Bumthang pour un vol court (environ 30 minutes) à destination de Paro.



Cette journée vous permettra de compléter votre découverte de la vallée de Paro avec notamment l'ancien *dzong* de Drukgyel et le curieux temple de Dungtse construit en forme de chorten.



Après une balade dans les rues marchandes, la route vous conduira vers un bel hôtel de charme pour vos deux dernières nuits au Bhoutan.

Vous séjournerez à l'hôtel Naksel Boutique Hotel & Spa, un établissement plein de charme et respectueux de l'environnement. Situé au calme, dans le nord de la vallée de Paro, l'endroit vous plonge dans l'ambiance si magique du Bhoutan.



Proposant un savant mélange de patrimoine bhoutanais traditionnel et de modernité, il abrite une vingtaine de chambres lumineuses décorées avec goût, qui offrent une belle vue sur la forêt environnante avec les montagnes en toile de fond. L'établissement est également doté d'un spa.



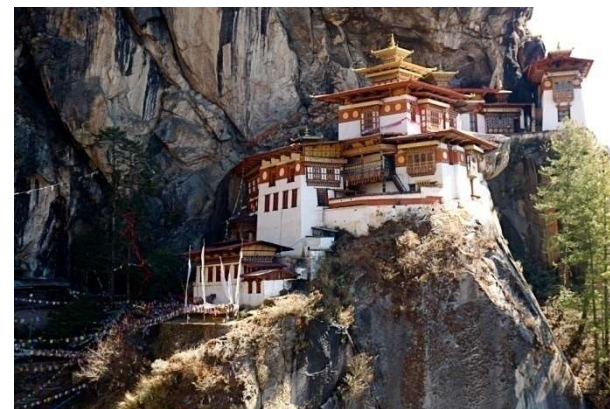
Nuit à l'hôtel Naksel Boutique Hotel & Spa (ou similaire).

Jour 12 : lundi 30 octobre 2023

Paro

Une excursion magnifique vous conduit aujourd'hui au monastère de Taktsang, certainement le lieu le plus sacré et le important du pays.

Accroché à une abrupte falaise, surplombant de 700 mètres la vallée de Paro, le temple de Taktsang, encore appelé « nid du Tigre », évoque l'arrivée miraculeuse au VIII^e siècle de Guru Rimpoché monté sur le dos d'une tigresse volante. Il est l'un des lieux de pèlerinage les plus vénérés du monde himalayen.



Le début de la randonnée se déroule dans une forêt de pins et de rhododendrons où les lichens pendent aux arbres. A mi-chemin, vous passerez par une cafeteria locale à laquelle vous pourrez décider de vous arrêter ... ou de continuer la

marche jusqu'au temple. Cette randonnée (facultative mais qui rajoute à l'expérience du pays) dure au total 4 à 5 heures aller-retour, avec 2h30 de montée environ. Après la marche, retour à Paro pour effectuer vos éventuels derniers achats dans les rues marchandes. Nuit à l'hôtel Naksel.

Jour 13 : mardi 31 octobre 2023

Paro - Delhi

Tôt le matin, transfert à l'aéroport de Paro pour votre deuxième survol de la chaîne himalayenne à destination de Delhi.



A votre arrivée à Delhi, transfert pour un hôtel confortable des environs de l'aéroport. Chambre à disposition toute la journée.

Possibilité de visite de Delhi : sur demande.

Dans la soirée, transfert pour l'aéroport et vol de retour sur Genève, via Zurich.

Jour 14 : mercredi 1^{er} novembre 2023

Zurich - Genève

Arrivée sur les bords du Léman, en début de matinée.

PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne

Arrangements en chambre double ou twin	CHF 8'150.-
Taxe gouvernementale et de développement durable	CHF 2'200.-
Supplément ch. individuelle (sous réserve de disponibilité)	CHF 1'100.-
Supplément classe affaires (vols long-courrier)	sur demande

Prestations incluses

- Les vols long-courriers Genève – Delhi aller/retour en classe économique, sur Swiss (ou compagnie équivalente)
- Les vols Delhi – Paro aller/retour en classe économique, sur Druk Air
- Le vol interne Paro – Bumthang en classe économique, sur Druk Air
- Les nuitées dans des hôtels confortables, de standing 3* à 4*
- La pension complète (B : petit déjeuner ; L : déjeuner ; D : dîner)
- Les services de Robert Dompnier en qualité de guide conférencier
- Tous les transferts et trajets en véhicule privé
- Les droits d'entrée pour tous les sites et musées visités
- Les frais pour l'obtention des visas pour le Bhoutan et l'Inde
- Les taxes journalières au Bhoutan
- Une documentation complète de voyage (carte, guide, roman)

Non compris

- L'assurance annulation / assistance obligatoire pour ce voyage.
- Les éventuels pourboires aux guides et chauffeurs
- Les boissons.

CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

Préambule – Information relative à nos offres

Si vous n'avez jamais fait l'expérience de voyager avec Au Tigre Vanillé, sachez que notre approche est singulière. Notre point de départ : vous, vos attentes, vos centres d'intérêts, vos goûts ... A partir de là, nous établissons une proposition de voyage personnalisée.

Chez nous, il n'y a ni catalogue ni voyages standardisés. Au contraire, nos spécialistes s'investissent dans votre projet pour vous proposer un voyage unique.

Chaque offre nécessitant un travail conséquent d'analyse, de conception et de recherche des disponibilités (guides, vols, hôtels, excursions...), à partir de la troisième offre, nous vous demandons un acompte de 500.- CHF par personne.

Bien sûr, si le voyage se concrétise, cette somme sera déduite du montant total du voyage. Mais si le voyage ne se réalisait pas, le montant n'est pas remboursable et couvrira le travail effectué.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait

mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 ATV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, ATV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si ATV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, ATV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un

motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux

standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y ait remède au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Ettelstrasse 42
Case Postale
8038 Zurich
T +41 44 485 45 35
info@ombudsman-touristik.ch
www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'ATV et exceptions

9.1 ATV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 ATV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;
- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;
- à un cas de force majeure ou à un événement que ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels ATV ne pouvait rien. ATV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation au point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).

A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO

Au Tigre Vanillé Sàrl

8 rue de Rive

CH-1204 Genève, Suisse

Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
CH - 1204 Genève